

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui aux
communes – Habitat / logement

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL
COMMUNAUTAIRE (PIG)**

N° 2024 - D - 277

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

VU, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

VU, la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioratiōn de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

VU, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant, l'absence de Monsieur Hassane ZIAT, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 : Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 20 005,48 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 : Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **07 AOUT 2024**
Pour le Président,
Le Vice- Président,


Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07 AOUT 2024**
Publié ou notifié,
Le **07 AOUT 2024**

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016011515	5 726,81 €	10 % plafonnés à 2 000 €	572,68 €	Autonomie de la personne
016011348	70 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011502	11 106,00 €		1 110,60 €	Autonomie de la personne
016011492	30 319,50 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011177	29 106,63 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011512	9 779,06 €		977,91 €	Autonomie de la personne
016011500	4 488,00 €		448,80 €	Autonomie de la personne
016011571	5 845,26 €		584,53 €	Autonomie de la personne
016011509	5 489,80 €		548,98 €	Autonomie de la personne
016011513	40 918,07 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011432	2 906,00 €		290,60 €	Autonomie de la personne
016011403	5 261,70 €		526,17 €	Autonomie de la personne
016011245	31 731,16 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011433	10 057,25 €		1 005,73 €	Autonomie de la personne
016011265	23 452,20 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016011318	13 233,23 €		1 323,32 €	Autonomie de la personne
016011517	6 161,65 €		616,17 €	Autonomie de la personne
TOTAL	305 582,32 €		20 005,48 €	